



MUSÉE DE LA
SEINE-ET-MARNE
L'HOMME ET SON TERRITOIRE

EXPOSITIONS VIRTUELLES

AFRIM KRASNIQI

Afrim, 41 ans, est né au Kosovo. Il nous raconte l'histoire de ses parents et la sienne.

Afrim KRASNIQI, 41 ans, Kosovar d'origine

Fuir le Kosovo

C'est la guerre en 1992, Afrim a 22 ans, il doit choisir entre les armes ou l'exil. Deux de ses grands frères - ils sont six - sont déjà en France. Tout comme lui, ils sont partis pour ne pas faire la guerre.

Afrim passe par la Macédoine, arrive en Hollande et entre clandestinement dans le pays. Il demande l'asile politique qui lui est refusé, au bout de 6 ans, il obtient une carte de travail.

Il fait alors venir sa fiancée et se marie. En 1999, deux autres frères arrivent par un convoi de la Croix-Rouge. Le sixième est resté au Kosovo.

Son arrivée en France

Lorsqu'il arrive en Seine-et-Marne, il ne connaît pas la langue et n'a personne pour l'aider, il ne sait pas comment faire avec les papiers à remplir. Il obtient le statut de réfugié. Les premiers mois sont difficiles, mais il bénéficie de l'aide de ses frères.

Il travaille d'abord à la construction de la ligne TGV et à l'amélioration du réseau ferroviaire du département. Au Kosovo, Afrim travaillait avec son père, dans la grande ferme familiale à l'exploitation du bois.

C'est dans ce même secteur qu'il monte une société avec son frère puis fonde la sienne en propre. Le paysage forestier de la forêt de Fontainebleau lui rappelle son pays.

Sa vie depuis

Afrim est venu avec l'idée de repartir. Mais tous les biens de la famille et la ferme ont été brûlés pendant la guerre, il n'en reste que les murs, les terres sont en friches. Ses parents sont morts pendant la guerre.

Aujourd'hui, Afrim se sent engagé dans la société où il vit. Au fil des années, le clan familial a été peu à peu reconstitué en Seine-et-Marne.

Là-bas, il ne connaît plus personne et, sauf lorsqu'il se promène dans les montagnes forestières de sa jeunesse

, il se sent étranger au pays.

Ses enfants sont nés et ont grandi ici, lorsqu'ils auront 18 ans, ils choisiront leur nationalité. Il aimerait bien obtenir la nationalité française, mais il lui est impossible de fournir les papiers demandés, car tout a brûlé.